

VOUS DEVREZ PENSER :

l'état du matériel de cuisson, de la tuyauterie pour l'alimentation en gaz

La durée de validité de la tuyauterie de gaz ne pourra excéder 6 mois. la présence obligatoire d'un extincteur approprié au risque (validité moins d'un an)

respecter le périmètre de sécurité.

La circulation des piétons devra être libre de tout obstacle.

l'entretien des échoppes

En cas de dégradation des échoppes, leur remise en état est à la charge des exploitants.

la gestion des déchets

(poubelles mises à disposition par la Ville sur le site)

la mise aux normes des structure

Seules seront autorisées les structures répondant aux normes de sécurité (chapiteaux, tentes, ...)

repartir avec vos moyens de stabilisation de votre structure à la fin de la manifestation

(Batteries, roches, seaux bétonnés, ...)

DELAI DE DEPOT DES

CANDIDATURES

07 juillet 2017

Demandes + Pièces

Contact :

*Service Sécurité
Prévention
&
Réglementation*

0596 71 11 95

Fax : 0596 71 24 26

reglementation@ville-robert.fr

**Bon Tour des Yoles
2017**



**CAHIER DES CHARGES
DES
VENDEURS AMBULANTS**



Jeudi 03 août 2017

4ème étape

(VAUCLIN/ROBERT)

PROCEDURE POUR LES DEMANDES

DEPOT DES CANDIDATURES

Demande écrite à adresser à :

*Monsieur Le Maire de la Ville
du ROBERT
Hôtel de Ville Rue Vincent Allègre
97231 Le ROBERT*

INFORMATIONS A PRECISER

- Noms, prénoms du demandeur
- Téléphone (Dom, Travail, Port)
- Adresse complète
- Nombre de jours d'exercice
- Nature de l'activité exercée
- Type d'emplacement souhaité

PIECES A FOURNIR

- Copie d'une pièce d'identité
- Copie carte grise (snack)
- Copie attestation d'assurance (Snack)
- Attestation possesseur d'extincteur
- Attestation vérification d'extincteur
- Certificat médical
- Récépissé déclaration DAAF (ex DSV)
- Justificatifs professionnels

TARIFS APPLICABLES POUR LE TOUR DES YOLES

CATEGORIE	SUPERFICIE	COUT
ECHOPPES	25 m ²	480 €
SNACKS	7m linéaire	390 €
PETITS MARCHANDS 1ère catégorie*	3m linéaire	60 €
PETITS MARCHANDS 2ème catégorie**	3m linéaire	100 €
PACOTILLEUSES	4m linéaire	100 €
TABLES DE JEUX	2m linéaire	50 €
ITINERANTS		50 €

*Petits marchands de 1ère catégorie : Vendeurs de boissons sans alcool

**Petits marchands de 2ème catégorie : Vendeurs de boissons du 3ème groupe(Bière)

MODALITES DE PAIEMENT

REGIE DES DROITS DE PLACE

Horaires de réception du public : 8h00 / 13h00 — 14h00 / 16h00

Contact : Eugène ZACHELIN

Tél : 0596 65 10 05 Poste 115

Délai de paiement : jeudi 20 juillet 2017